



Légende

- Limites de zones
- Nous les zones
- BBH
- Emplacements réservés
- Espaces libres classés
- Elément remarquable identifié au titre de l'article L15153 du code de l'urbanisme
- Zone protégée soumise au titre de l'article R15151 du code de l'urbanisme
- Périphérie de protection de paysage protégé
- Il Priples hydrocentres

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface (en ares)
1	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eau boueuses	N et Aa	Commune	40
2	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eau boueuses	Aa	Commune	20
3	Aménagement hydraulique pour lutter contre les coulées d'eau boueuses	Ac	Commune	29

PLUI - Plan local d'urbanisme intercommunal -

SYNDICAT de SCHWEIFRISCH-SUM-AMORR

PLAN DE REGLEMENT

COMMUNE DOHLUNGEN - PLAN 2/3

Echelle au 1/20000ème

REVISION DU PLUI

APPROBATION

Nu pour être annexé à la délibération du conseil directeur du 18 septembre 2018

4. Schwefrisch-sur-Amor, Philippe STROTT, Le Président, le 20 septembre 2018

ATIP

TOPOS